



LES DROITS SOCIAUX ET LA CRISE DU COÛT DE LA VIE

Une revue analytique des rapports ad hoc des États parties

■ La revue analytique sur les droits sociaux et la crise du coût de la vie constitue le premier examen des rapports ad hoc des États parties par le Comité européen des droits sociaux (CEDS). Elle donne un **aperçu général** des effets de la crise du coût de la vie sur les droits sociaux dans les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que des mesures prises par les États en réponse à la crise.

■ Dans cette revue analytique, le CEDS présente ce que la Charte impose dans les situations où le coût des produits de première nécessité augmente beaucoup plus vite que les revenus moyens des ménages ; il fournit en outre des orientations et des recommandations qui serviront de cadre pour les États parties.

■ Le respect des droits de la Charte au bénéfice de tous n'est pas seulement essentiel – il est fondamental pour la reprise économique, la justice sociale et la stabilité démocratique. Alors que l'Europe sort de la crise actuelle du coût de la vie, un engagement ferme en faveur de ces droits est primordial pour reconstruire une société plus juste et plus résiliente.

LES MESSAGES CLÉS DU CEDS

1. Les décideurs politiques devraient veiller à ce que le **salairé minimum** soit régulièrement ajusté, par une indexation automatique ou par des révisions périodiques, afin de maintenir son alignement sur au moins 60 % du salaire moyen national, préservant ainsi le pouvoir d'achat de la population dans le contexte de la crise du coût de la vie.

2. Le coût de l'**énergie** a été un défi très important pour la population pendant la crise du coût de la vie. Les gouvernements devraient surveiller de près les niveaux de pauvreté énergétique, apporter un soutien ciblé aux personnes les plus touchées et mettre en œuvre des politiques à long terme pour garantir un accès stable, sûr et fiable à un niveau d'énergie suffisant.



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



3. Le **logement** est la dépense la plus importante pour toutes les catégories de revenus, et la crise du coût de la vie a aggravé les problèmes de logement existants. Les gouvernements doivent veiller à ce que les loyers soient abordables, donner la priorité aux ménages vulnérables en matière de logement social et empêcher les expulsions pour cause de loyers impayés et/ou d'arriérés de paiements liés au logement.

4. La **protection sociale** est un élément fondamental de la Charte. La hausse de l'inflation a considérablement réduit la valeur des prestations de sécurité sociale et des aides sociales, laissant les bénéficiaires dans l'incapacité de se procurer des biens de première nécessité. Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que ces prestations restent adéquates en les ajustant à l'inflation et pour soutenir les groupes les plus touchés.

5. L'**augmentation des prix des denrées alimentaires** pendant la crise du coût de la vie a empêché certains groupes de se procurer des produits de première nécessité, ce qui a eu un impact sur les droits de la Charte relatifs à l'éducation, à la santé et à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les États devraient passer d'un soutien temporaire et du recours à des formes d'aide de dernier ressort, comme les banques alimentaires, à des solutions à long terme qui garantissent que tous, en particulier les groupes les plus touchés, peuvent s'offrir une alimentation adéquate et durable.

6. La crise du coût de la vie a touché de manière disproportionnée **les ménages à**

faibles revenus, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes LGBTI, les communautés marginalisées, les minorités ethniques, les Roms et les familles de migrants. Lors de la mise en œuvre de soutiens ciblés, les États parties devraient procéder à des évaluations d'impact sur les droits humains, collecter des données exhaustives, donner la priorité aux mesures à long terme et garantir une consultation constructive avec les groupes touchés.

7. Les **femmes** ont été particulièrement touchées par les conséquences de la crise du coût de la vie. Les gouvernements doivent adopter des politiques économiques tenant compte de la dimension de genre afin de remédier aux vulnérabilités financières des femmes et veiller à ce que les mesures de crise répondent à leurs besoins spécifiques.

8. Lors d'une crise du coût de la vie, les États parties doivent veiller à ce que les personnes les plus touchées par la crise soient **consultées et associées** de manière constructive aux processus de prise de décision concernant leurs droits garantis par la Charte.

9. L'existence d'une crise du coût de la vie ne réduit pas les obligations des États au regard de la Charte. Le respect des droits de la Charte au profit de tous favorise la **reprise économique, la justice sociale** et la **stabilité démocratique**.

10. La **protection des droits sociaux** contribue directement à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion de meilleures opportunités pour tous.



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE